



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

remboursement

Question écrite n° 105379

Texte de la question

M. Christophe Sirugue attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la particularité de la situation de l'offre de soins dans la cinquième circonscription de Saône-et-Loire. Les associations départementale et locale CLCV de la Saône-et-Loire constatent qu'en cas d'arthrose nécessitant une prothèse de hanche, de genou ou de réparation d'une épaule, et en attendant l'ouverture de l'hôpital de Chalon-sur-Saône, les patients sont obligés de recourir au secteur privé ou au centre orthopédique de Dracy-le-Fort. Les patients se tournent donc vers des chirurgiens qui travaillent en secteur 2 (libre), ceci avec accord de la sécurité sociale. Les dépassements d'honoraires réclamés et non remboursés par l'assurance maladie représentent une somme non négligeable. Dans un centre orthopédique, le coût d'une prothèse d'épaule s'élève à 350 euros, 400 à 450 euros pour un genou et 450 euros pour une hanche. La seconde pose, six à huit mois plus tard, double la facture qui s'élève alors à 900 euros, soit, en moyenne, l'équivalent de la pension mensuelle que verse la caisse de retraite. Aussi lui demande-t-il ce qu'il entend faire pour éviter que les patients de la 5e circonscription de Saône-et-Loire ne soient obligés de choisir entre la pauvreté et le handicap.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Sirugue](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105379

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3870

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)